

MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles
59530 Villers-Pol
Tél : 03 27 49 06 37
Mail: mairie@villerspol.fr

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du
10 avril 2025

Présents : YZANIC Olivier - DUCLAYE Eric - MARTEL Christelle - LEULLIETTE Bernard - GRAVELINE Anne- BERTON Hélène-Catherine - HUART Valérie -DESRUENNE Xavier –

Absente qui a donné procuration : MOHAMED Paméla a donné procuration à GRAVELINE Anne

Absents excusés : LOTTEAU Daniel

Absents : BLARY Cindy, PAMART Véronique, BUISSE Thierry COLLINET Nicolas, OLLIVIER Sébastien

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERTON Hélène-Catherine

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le Conseil municipal de la commune de Villers-Pol s'est réuni, à 19 heures sous la présidence de Monsieur Olivier YZANIC Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal, Madame BERTON Hélène-Catherine est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

- **Approbation du précédent compte rendu**

Le précédent compte rendu est voté à la majorité des suffrages exprimés.

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- **Intervention de Monsieur Jean-François COUSIN, conseiller aux décideurs locaux**

Monsieur le Maire accueille et remercie Monsieur Cousin pour sa présence, il informe que celui-ci interviendra tout le long de la réunion suivant la présentation des points financiers.

Monsieur COUSIN, donne une synthèse de la qualité des comptes de la commune, par la présentation du document de valorisation 2024. (cf. annexe 1)

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2024 et propose de maintenir le taux de la TFB et le taux de la TFNB. D'augmenter dans la possibilité légale le taux de la TH ;

Il demande à Monsieur COUSIN, d'apporter des précisions aux membres du Conseil sur les taux d'imposition et plus précisément sur la Taxe d'Habitation sur les logements Vacants. (cf. annexe 2).

Après une présentation très détaillée de la THLV et de l'article 1636B sexies 1-4 du CGI : qui est un dispositif dérogatoire à la règle de lien de droit commun, liant le taux de TH et celui de TFNB à celui de la TFB, les membres du conseil municipal à l'unanimité votent les taux suivants soit :

Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux votés %	Produits Attendus
Taxe foncière bâtie (TFB)	33.00	308 253
Taxe foncière non Bâties (TFNB)	50.47	62 532
Taxe d'habitation (TH)	13.89	10 737

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- **Présentation et vote du Budget Primitif 2025**

Il est procédé par Monsieur l'Adjoint aux finances le détail précis des recettes et dépenses prévisionnelles soit :

(cf. annexe 3)

Monsieur le Maire propose le vote du BP 2025, celui-ci est accepté à l'unanimité,

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Monsieur LEULLIETTE est vivement remercié pour son suivi financier, son travail et la présentation détaillée du budget.

Monsieur COUSIN approuve la bonne gestion de la commune.

M.Desruenne :

- regrette que son dossier présenté en 2023 concernant la mise hors d'eau du clocher pour 100 000 € n'a pas été retenue et qu'il n'y a pas de budget alloué pour cette année. Il lui est donc rappelé qu'un dossier est en cours, une étude avec chiffrage sera bientôt remise. Celle-ci permettra de réactualiser le coût des travaux qui pourraient être engagés.

- Concernant également les balises implantées Rue Georges Ozaneaux, celles-ci sont souvent cassées et remplacées. M. Desruenne propose plutôt la mise en place d'écluses en dur afin de minimiser les interventions des employés municipaux. A savoir que la mise en place des écluses répond à un cahier des charges et une réglementation précis. En effet la configuration de cette rue ne permet pas l'implantation de celles-ci.

- fait un rappel concernant l'intérêt d'installer un point de compostage au sein du cimetière. M. le Maire indique que des containers avaient été prévu à cet effet, malheureusement les utilisateurs du cimetière ne respectent pas le tri. Le questionnement reste donc en suspend concernant ce sujet ainsi que la table de rempotage proposée par Mme BERTON, un sondage sera réalisé prochainement auprès des habitants.

Sur certains devis, des remarques ont été émises concernant le coût élevé de ces derniers. Monsieur le Maire intervient et rappelle que depuis le début du mandat il est ouvert à toutes et à tous de proposer des projets pour le bien de la commune et que Madame BERTON travaille le mieux possible dans ce sens et qu'elle va comme d'habitude négocier le prix le mieux possible.

- **Déclassement de la parcelle C2527, situé 5, Rue du Marais Baudry, du domaine public vers le domaine privé (suite à la précédente délibération du 9 avril 2022)**

Suite à la délibération du 09/04/2022 concernant la cession d'un terrain en façade de la propriété de Monsieur LUEZ propriétaire d'une maison au 5, Rue du Marais Baudry, il y a lieu de prononcer le déclassement de la parcelle située à Villers-Pol, au long des parcelles cadastrées section C n° 361 et 362 et vu l'arrêté individuel d'alignement de voirie n° 02-2022.

Il est Décide de prononcer le déclassement de la parcelle située à Villers-Pol, au long des parcelles cadastrées section C n°361 et 362, du 5, Rue du Marais Baudry, du domaine public communal, celle-ci ayant cessé d'être affectée à l'usage du public conformément aux dispositions de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et qu'elle sera cadastrée C2527.

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- **Présentation du dossier des Arrêts de Bus et demande de subvention au Conseil Régional pour la mise aux normes des arrêts de bus**

Monsieur le Maire, propose la mise aux normes des arrêts de bus suivants et la possibilité de demander une subvention auprès du Conseil Régional soit :

L'abreuvoir côté 1 – côté 2 – Germinal côté 1 – côté 2 – Le Ruquet côté 1 – côté 2 – et Montée Wibaille côté 1 – côté 2

Les membres du conseil municipal, acceptent la mise aux normes des arrêts de bus et demandent une subvention auprès du Conseil Régional soit :

80 % du montant HT de 2 880.00 € soit une subvention escomptée de 2 304.00 €. Soit sur les fonds libres du budget TTC 3 456.00 € - 2 304.00 € de subvention = 1 152.00 €

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- **Admission en non valeurs (cf. annexe 4)**

Monsieur Cousin intervient et explique le fonctionnement des admissions en non-valeur.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de régulariser la comptabilité en procédant à l'admission en non-valeur des sommes correspondantes, considérant l'impossibilité de recouvrer celles-ci pour cause d'insolvabilité ou de clôture de liquidation judiciaire, sans que cela emporte abandon de créance. Les membres du conseil acceptent ces admissions en non-valeur

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- **Attribution des subventions aux associations de Villers-Pol (Article L2131-11 : un élu, président d'une association ne doit participer ni au vote ni au débat précédent)**

BENEFICIAIRE	VOTE
ACPG ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €
AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	350,00 €
APE PARENTS ELEVES	300,00 €

ARC EN CIEL SOCIETE DE PECHE	500,00 €
ASTROMOBILE	350,00 €
CLUB BADMINTON	250,00 €
COMITE DES FETES	250,00 €
VILLERS DANSE	800,00 €
FAMILLES RURALES	500,00 €
FNTH ACCIDENTES DU TRAVAIL	200,00 €
LA CHORALE "joie de vivre"	950,00 €
LE CERCLE DES PEINTRES	300,00 €
SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT	350,00 €
JOIE DE VIVRE	400,00 €
USVP CLUB DE FOOT	3 500,00 €
TOTAL	9 250,00 €

Soit 9 voix pour - 0 voix contre - 0 abstentio

- Questions diverses

En séance, le jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire,

Olivier YZANIC

